

# \* COMPTE RENDU DE SEANCE \*

---

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2009

**L'an deux mil neuf, le jeudi vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 18 juin 2009, s'est réuni en séance publique extraordinaire à l'Hôtel de Ville.**

**Président** : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, étaient :

### **PRESENTS** :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Marie-Jo BASSON, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Julien BANCEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Isabelle CHANVILLARD, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Denise ROSSET-BRESSAND, Catherine LAVAL, Pierre FAVRE, Philippe MEUNIER, Patrice MANGEREST, Gilles GASCON.

**ABSENTS** : *néant.*

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** :

Véronique SCHMITT (pouvoir à Michèle PIBOULEU), Issam OTHMAN (pouvoir à Riad CHERIF), Philippe NICOLINO (pouvoir à Daniel GOUX), Nathalie FAURE (pouvoir à Corinne DUBOS), Nora OTHMAN (pouvoir à Françoise CHAVAGNE), Christine MORALES (pouvoir à Adrien DRIOLI), Zeina KHAIR-LAFOND (pouvoir à Pierre FAVRE), Pascal MARION-BOURGEAT (pouvoir à Philippe MEUNIER), Yolande LOBA (pouvoir à Catherine LAVAL), Patrick PUTTEVILS (pouvoir à Gilles GASCON), Pascal MERLE (pouvoir à Denise ROSSET-BRESSAND), Marguerite JEGER (pouvoir à Willy PLAZZI).

**Secrétaire de séance** : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oOo====

**Madame le Maire ouvre la séance à vingt heures.**

.../...

*= Avant la discussion du rapport, Monsieur Chassin, représentant du SEPAL (syndicat mixte d'étude et de programmation de l'agglomération lyonnaise), fait un exposé détaillé du projet de SCOT =*

**Délibération n° 09.107 : URBANISME : Aménagement de l'agglomération lyonnaise - Projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) - Avis de la Commune**

**A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 10)**, le Conseil Municipal EMET un avis favorable sur le projet de SCOT de l'agglomération lyonnaise et notamment sur les grands principes d'aménagement et leurs déclinaisons au titre des thématiques : habitat, économie, déplacements et environnement ; DEMANDE toutefois une attention particulière sur :

- ⇒ La complémentarité des principes et orientations du SCOT qui implique une mise en œuvre coordonnée et cohérente. A ce titre, l'augmentation de densité doit s'accompagner d'une meilleure desserte en transports en commun, équipements et services, un apaisement des nuisances et perturbations liées aux voiries, la création de respirations vertes et une prise en compte globale des questions environnementales, afin de préserver la qualité de vie de nos concitoyens.
- ⇒ L'équilibre à trouver entre le renforcement et la dynamisation des commerces de centre-ville indispensables aux polarités urbaines et la nécessaire recomposition des pôles périphériques vieillissants.
- ⇒ Une indispensable répartition des grands équipements sur l'ensemble des polarités du territoire.
- ⇒ La nécessité d'inscrire dans une programmation rapide la réalisation du COL, permettant d'équilibrer les flux de contournement de l'agglomération. La commune est opposée à toute augmentation de capacité de l'A46.
- ⇒ Les enjeux du développement des modes doux et des transports en commun, piliers de la ville de demain avec des circulations automobiles apaisées. Concrètement, pour notre commune, cela passe notamment par le développement du REAL, la poursuite du programme de pistes cyclables, la définition du tracé A8 au plus proche des habitants et des secteurs d'activité, la mise en place d'une desserte cadencée sur la RD 318, le maintien de la fréquence de la ligne T2 centre de Saint-Priest, voire son augmentation au regard des programmes développés.
- ⇒ Deux points qui font débat, à savoir : la localisation des projets de plateformes multimodales métropolitaines et la nécessaire reconversion du site logistique Vénissieux / Saint-Priest.
- ⇒ Deux demandes concernant le CFAL, exprimées lors d'autres consultations mais qui doivent être réaffirmées : la nécessité de réaliser le CFAL d'un seul tenant, branche nord et sud, et d'assurer la couverture de la branche sud sur la totalité du tracé Plaine d'Heyrieux / Sibelin Nord.

**La séance est levée à vingt-et-une heures dix.**

**Le Maire,**